



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/051**

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU GIRONDIN PETITE  
ENFANCE, FAMILLE, SANTE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 31**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 25 mars 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019**

**Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à  
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté  
 de Communes de Montesquieu, légalement  
 convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
 Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	E	Mme BURTIN DAUZAN	FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/051

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU GIRONDIN PETITE  
ENFANCE, FAMILLE, SANTE**

**Vu** la délibération 2004/34 du 13 avril 2004 validant le projet de la commission « enfance jeunesse » d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2009/183 du 8 décembre 2009 validant le projet de la commission « enfance jeunesse » d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2017/84 du 30 juin 2017 validant le projet de la commission « vie locale » d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** la délibération 2018/43 du 20 mars 2018 validant le projet de la commission « vie locale » d'adhérer au Réseau Girondin Petite Enfance,

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie locale » du 19 mars 2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La Communauté de communes adhère à l'action « Éveil Culturel et Petite Enfance » du **Réseau Girondin Petite Enfance, Famille, Santé** (R.G.P.E.) depuis 2004, afin de permettre aux professionnels de la petite enfance (0-6 ans) de la Communauté de communes et des communes de bénéficier des différents services de ce réseau.

Dans le cadre de cette Action Éveil Culturel et Petite Enfance, le R.G.P.E. organise des actions de formation (stage, séminaires et groupe de réflexion) et propose des Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes (E.C.L.I.) avec une mise à disposition des territoires, et des Animations culturelles (prêt de malles de livres, jeux, vidéos et comités de lecture).

Pour soutenir l'action du R.G.P.E. et permettre aux professionnels des services communautaires et communaux d'accéder à cette offre de services, il est proposé de renouveler l'adhésion à ce réseau qui s'élève à **cinq mille deux cent quatre vingt dix sept euros toutes taxes comprises** (5 297 € TTC) pour l'année 2019.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de reconduire l'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance (R.G.P.E) pour un montant de 5 297 € TTC pour l'année 2019,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

## CONVENTION PARTENARIALE

### Entre les soussignés

#### - Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social

Université de Bordeaux  
3 ter, place de la Victoire - 33076 BORDEAUX CEDEX  
SIRET : 130 018 351 00010

Et

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**  
**1 ALLE JEAN ROSTAND**  
**33651 MARTILLAC**

a été conclue la convention suivante :

1 - Le « Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social », dans le cadre de l'Action Eveil Culturel et Petite Enfance et selon les conditions définies par le comité de pilotage institutionnel auquel participe un représentant de la communauté de communes :

- organise des **actions de formation** (stages, séminaires, groupe de réflexion) auxquelles peuvent participer des professionnels et des bénévoles de l'Enfance, de la culture, de l'Education et du Secteur Social de la commune, Leurs thèmes et le choix des intervenants sont décidés en Groupe de Suivi Professionnel.

- propose :

- des **Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes**, espaces d'animation petite enfance, mises à disposition de la commune. Leur contenu et leur organisation sont décidés en groupe de suivi professionnel. L'utilisation des Expositions Culturelles Ludiques Itinérantes a lieu sous la responsabilité de la commune accueillante.
- Des **Animations Culturelles (malles de livres, malles de jeux, malles de livres et vidéos, comités de lecture)** dont les thèmes sont décidés en groupe de suivi professionnel.

2- En contrepartie de ces actions :

La communauté de communes de Montesquieu verse au Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social - Université de Bordeaux, des frais de participation de 5297 Euros - Cinq mille deux cent quatre vingt dix sept Euros (participation calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans)

3- Cette convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Martillac, le  
Le cocontractant,

Fait à Bordeaux, le 07/01/19  
Bruno QUINTARD,  
Responsable du « Réseau Girondin  
Petite Enfance, Familles, Cultures  
et Lien Social »

